



POINT SUR LES DEGREVEMENTS CFE – COVID

DÉLIBÉRATION ALM 17 JUILLET 2020

Présentation au Conseil Communautaire du 14/12/2020

ANGERS LOIRE MÉTROPOLE

Finances

83, rue du Mail - BP 80011 - 49020 ANGERS Cedex 02

www.angersloiremetropole.fr



angers loire
métropole
communauté d'agglomération

DEGREVEMENT CFE – COVID

DECIDÉ PAR ALM LE 17 JUILLET 2020

Aide fiscale
exceptionnelle
au titre de 2020

En faveur des
entreprises de taille
petite ou moyenne
(CA inférieur à 150 M€ HT)

Cible les secteurs
d'activité les plus
impactés

Tourisme, Hôtellerie,
Restauration, Culture, Transport
aérien, Sport et Evènementiel

Dégrèvement des 2/3
de la cotisation CFE
dont 50% à la charge d'ALM
et 50% à la charge de l'Etat

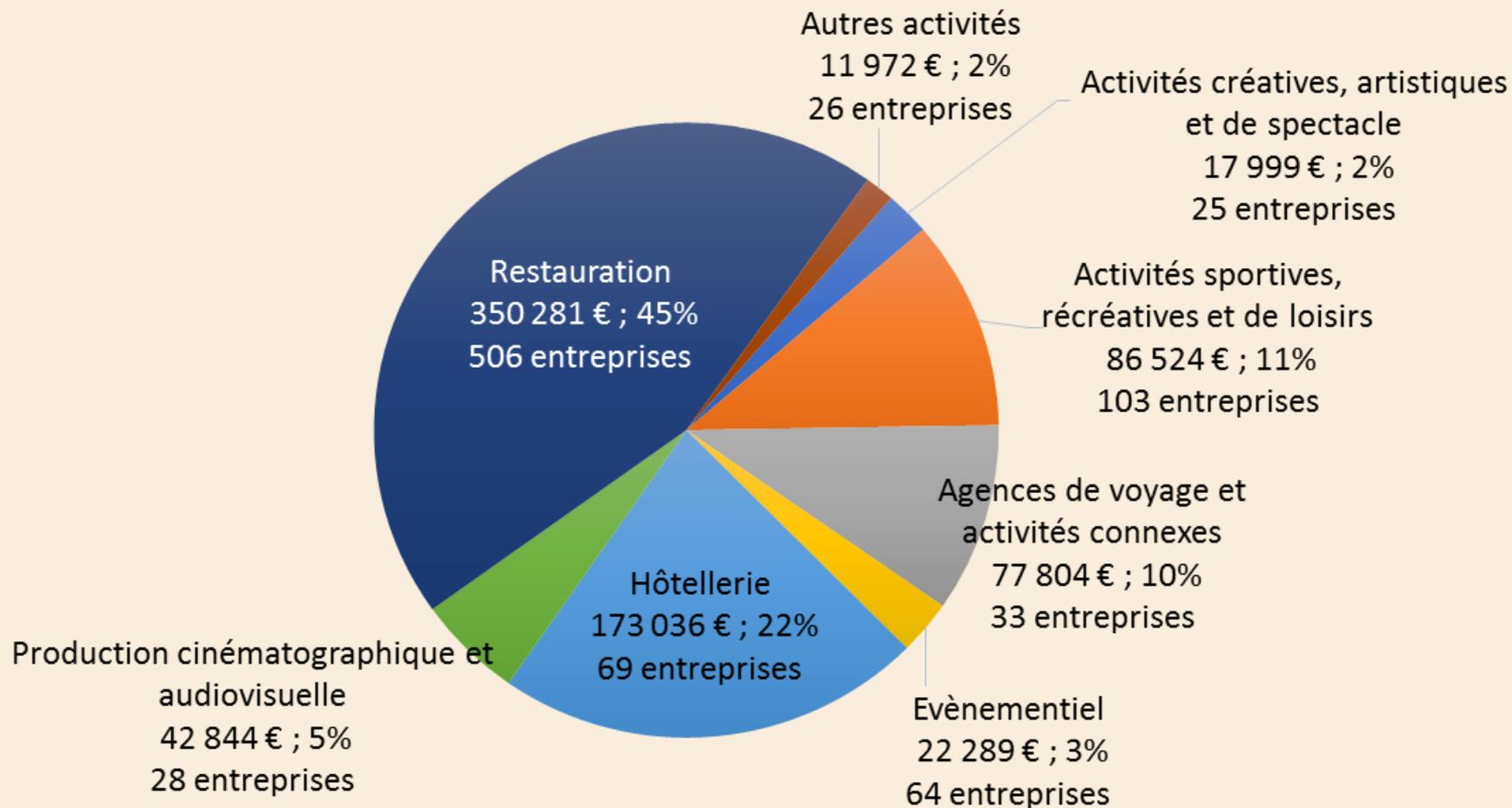
QUELQUES CHIFFRES

SUR LES ENTREPRISES AIDEES

- ✓ **854 entreprises** bénéficiaires du dégrèvement sur le territoire d'ALM dont 550 sur Angers.
- ✓ Environ **783 000 € de dégrèvements** accordés (avis de cotisation CFE 2020 communiqués aux entreprises depuis le 16 novembre 2020 par la DGFiP)
- ✓ Dont environ **390 000 € à la charge d'ALM**

QUELQUES CHIFFRES

SUR LES ENTREPRISES AIDEES



11.12.20

3

EXEMPLES

SUR LES ENTREPRISES AIDEES

✓ Une salle de sport :

Cotisation CFE 2020 :	1 865 €
- Dégrèvement accordé :	1 281 €
=> A payer pour 2020 :	640 € (frais de gestion inclus)

✓ Un restaurant à Angers :

Cotisation CFE 2020 :	5 092 €
- Dégrèvement accordé :	3 497 €
=> A payer pour 2020 :	1 748 € (frais de gestion inclus)

✓ Un cinéma :

Cotisation CFE 2020 :	14 416 €
- Dégrèvement accordé :	9 899 €
=> A payer pour 2020 :	4 949 € (frais de gestion inclus)